



22^{ème} RALLYE REGIONAL DE CHARTREUSE 29 et 30 août 2015

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 23 juillet 2015

Ouverture des engagements : 29 juillet 2015

Clôture des engagements : 17 août 2015 (cacher de la poste faisant foi)

Parution du road-book : A retirer au **Bar chez Lyllie** Avenue de la Grande Chartreuse 38380 St Laurent du Pont 04 76 91 80 24 à partir du dimanche 23 août 2015

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissances

Vérifications des documents et des voitures : Samedi 29 août de 7 h 30 à 12h00 Cour Cinéma «Le Cartus » Place de l'Eglise 38380 St Laurent du Pont

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 29 août à 11h15 PC Centre Social 38380 St Laurent du Pont 04 76 55 20 28

Publication des équipages admis au départ le Samedi 29 août à 13h00 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent du Pont

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 29 août à 13h30 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent du Pont

Départ 1^{er} Voiture Etape 1: Samedi 29 août à 13h30 Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent du Pont

Publication des résultats partiels ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Départ 1^{er} Voiture Etape 2 : Dimanche 30 août à 8H00 Place du 19 mars 1962 St Laurent du Pont

Arrivée Finale 1^{er} Voiture : Dimanche 30 août à 14h32 Place du 19 mars 1962 St Laurent du Pont

Vérification finale : Dimanche 30 août dès l'arrivée du Rallye

Publication des résultats du rallye ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le Dimanche 30 août à 18h00 Salle des fêtes du Revol 38380 ST LAURENT DU PONT

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DAUPHINOISE organise le 22^{ème} **Rallye de Chartreuse** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R314 en date du 22 juin 2015

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Rhône-Alpes N° R28 en date du 15/06

Comité d'Organisation

Président : Serge CAYER-BARRIOZ

Secrétariat du Rallye, Adresse : CORAC 15 Chemin de l'Enclos 38380 MIRIBEL LES ECHELLES

Téléphone : 06 08 24 71 75

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise

Lieu, date, horaire : le Lundi, mercredi, vendredi 15h30 -19h00 Mardi et Jeudi 14h30 -18h00

Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Organisateur technique

Président Serge CAYER-BARRIOZ CORAC (Comité d'Organisation de Rallye Automobile de Chartreuse)

Adresse : 15 Chemin de l'Enclos 38380 MIRIBEL LES ECHELLES

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Emmanuel VEYRET Licence n°01316
Commissaires Sportifs :	Francis POLGE Licence n°06831 Jean BERGERAND Licence n° 01698 Alex COLLIN Licence n°09671
Directeur de Course :	Stéphane VINCENT GENOD Licence n°24887
Directeur de Course Adjoint :	Daniel VERNET Licence n°001315
Commissaire Technique Responsable :	Loys BORDERON Licence n° 183288
Commissaires Techniques Adjoint :	Yannick MARTIN Licence n°138098 Sylvie DALPAOS Licence n°233751 Gérard JOUVHOMME Licence n°51581 Yannick BOSSEAU Licence n°223616
Chargés des relations avec les concurrents :	Valérie JEUNE Licence n°161099 Floréal PITARCH Licence n°02729 Joël JACQUIOT n°41730
Juge de Fait	Pierre BRINDANI Licence n°02057
Directeur d'Epreuve	Denis MOCELLIN Licence n°03310 Chantal PICCHIONI Licence n°181121
Voiture Tricolore	Jean-François BOISBERTRAND Licence n°02025 Licence n°
Voiture Damier	Eliane OTTERMATT Licence n° 11713 Michel OTTERMATT Licence n°11711 Véronique TIRARD
Médecin Chef	
Chargés des relations avec la presse :	
Observateur	Jean-Michel CARRIER Licence n°12047

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye de Chartreuse** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2015 Coef. 2, le Championnat du Comité Rhône-Alpes 2015 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour les vérifications administratives qui auront lieu samedi 29 août 2015 de 7h30 à 11h45 à l'Ecole primaire Privée 25 place de l'Eglise 38380 St Laurent du Pont Les vérifications techniques auront lieu de 7h45 à 12h00 à l'Ecole primaire privée 25 place de l'Eglise 38380 St Laurent du Pont

Les vérifications finales seront effectuées à l'Atelier Jacques POINT ZA de Fraidière 38380 St Christophe sur Guiers

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **Rallye de Chartreuse** doit adresser au secrétariat du rallye **ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS.

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, exclusivement par la poste au plus tôt le mercredi 29 juillet **2015** et au plus tard le 17 août **2015** (cachet de la poste faisant foi).

Tout engagement posté avant le **mercredi 29 juillet 2015** sera renvoyé à l'expéditeur

Tout engagement reçu par tout autre moyen que la poste sera refusé

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 € (x 2)**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mardi 18 août 2015

3.3P ORDRE DE DEPART

3.3.1 Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue).

3.3.2P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A7S, R5,R4,A7K,A8,R3,GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5,
R1, N2, N2 Série, F212,N1,F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévue pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155= taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1).

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes, Championnat de France rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA

qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement. .

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative (RTEC et JACQUES POINT).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye de Chartreuse** représente un parcours de **185.64 KM**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte **4 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **38.00 km**.

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES	1	St Franc	1 Passage	5.20 km
ES	2	Le Mas	1 Passage	5.00 km
ES	3/5	Voissant	2 Passages	7.30 km
ES	4/6	Le Grand Vivier	2 Passages	6.60 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à 3 **maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

le DIMANCHE 23 août et le VENDREDI 28 août 2015 de 8h à 18h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **des sanctions appliquées**.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1P Epreuves Spéciales

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles marquées des fonctions :

Commissaire de route, Chef de Poste, Chargé des relations avec les concurrents

7.5.17.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Primes cumulables : Scratch, classe
Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	300 €
2 ^{ème} (si+3partants)	180 €
3 ^{ème} (si+5partants)	120 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
- 3 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	180 €	120 €	Coupe			
10 à 15 Partants	300 €	180 €	120 €	Coupe	Coupe		
+ de 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	60 €	Coupe	Coupe

* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

* 1 Coupe à chaque équipage récompensé

* 1 Coupe aux 3 premier équipage féminin terminant le rallye

La remise des prix se déroulera le dimanche 30 août 2015
A la salle du Revol à St Laurent du Pont à 18h00

Un pot sera offert après la remise des prix par le CORAC